

BULLETIN MUNICIPAL D'ALBERTVILLE



**MOIS DE LA JONQUILLE
AVRIL 2020**

SOMMAIRE

AVRIL 2020

- 1. Informations générales**
- 2. Séance du conseil**
- 3. Site internet**
- 4. Articles promotionnels**
- 5. Horaire de la fabrique**
- 6. Logements vacants**
- 7. Casse-Croute Coop**
- 8. Conseil d'administration Garage Coop d'Albertville**
- 9. Détecteur de fumée**
- 10. Moisson Vallée Matapédia**
- 11. Centre d'Action bénévole**
- 12. Services à distance du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent**
- 13. Municipal et Sûreté du Québec**
- 14. Les Mots Verts**
- 15. Abris d'hiver**
- 16. Certification d'autorisation de rénovation**
- 17. Camp musical du Lac Matapédia**
- 18. Politique familiale MRC de la Matapédia**
- 19. Budget provincial 2020, le BSL s'attend à des investissements**
- 20. Trousse d'urgence 72 heures**
- 21. Le coin détente**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les bâtiments municipaux sont fermés à la population. Nous sommes toutefois disponibles du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13H à 16h



albertville@mrcmatapedia.qc.ca



418-756-3554

Les bureaux de la MRC de la Matapédia sont fermés à la population, mais les employés restent disponibles par téléphone du lundi au vendredi de 8 h00 à 16 h00.



418-629-2053

SCÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance municipale est le :

✓ 4 mai 2020

Prenez note qu'elle se tiendra à huis clos

SITE INTERNET



Le site internet a été mis à jour. Procès-verbaux, budget, états financiers, avis publics et bulletins sont disponibles pour consultation. Une page Facebook a aussi été créée.

CENTENAIRE D'ALBERTVILLE

ARTICLES PROMOTIONNELS

OUTILS
PROMOTIONNELS

DU CENTENAIRE
1920 • 2020

100 
ALBERTVILLE
Une histoire qui se poursuit



VERRE À BIÈRE

1/12\$
2/20\$



BOÎTE DE CHOCOLATS
FORESTIER 7\$



STYLOS 5\$



AUTOCOLLANT 5\$

LES OUTILS SERONT DISPONIBLES:

Garage-Coop d'Albertville • Municipalité • Boutique aux 1001 Fêtes

POUR INFORMATION: Sylvain Sénéchal, président du comité du centenaire / courriel: gylsyl@live.ca / page 

Des t-shirts sont aussi disponibles au coût de 15\$

HORAIRE DE LA FABRIQUE

Tous les jeudis de 8h30 à 11h00 par téléphone seulement

Secrétaire : Mme Sylvie Roussy

Téléphone : 418-756-6368

LOGEMENTS VACANTS



Les Habitations d'Alberville ont trois logements de vacants.

Libre immédiatement

Un grand 3 ½, situé au 2^e plancher

Non chauffé et non éclairé

395 \$ par mois

Entrée laveuse-sécheuse

Stationnement

Bientôt disponibles

Deux grand 4 ½ un situé au rez-de-chaussée ainsi qu'un au 2^e plancher seront bientôt disponibles.

Non chauffé et non éclairé

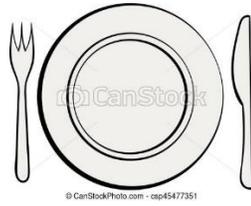
430 \$ par mois

Entrée laveuse et sécheuse

Stationnement

Un grand local de rangement

CASSE-CROÛTE COOP



Ouvert 7 jours sur 7 de 16h00 à 19h00

Seulement les plats pour emporter sont disponibles.

418-756-5555

CONSEIL D'ADMINISTRATION GARAGE COOP D'ALBERTVILLE

Le Conseil d'administration du garage coop doit combler 3 postes d'administrateurs immédiatement. Les membres présents ont à cœur le développement de votre coopérative mais on a besoin de gens pour les épauler, apporter de nouvelles idées et compléter le conseil. Si le conseil d'administration ne se complète pas, les membres de la coopérative devront envisager une autre option pour le Garage Coop. Laissez vos coordonnées au Casse-Croûte ou par téléphone au 418-756-5555.

DÉTECTEUR DE FUMÉ

La municipalité a un lot de détecteur de fumé à donner qui sont encore valide pour 5 ans. Contactez-nous si cela vous intéresse.

Pour votre sécurité et celle de votre famille, n'oubliez pas de changer vos piles 2 fois par année en même temps que les changements d'heure.

MOISSON VALLÉE MATAPÉDIA



Vous avez besoin d'un petit coup pouce pour votre alimentation?

N'hésitez pas à les contacter au 418-629-1331.

L'organisme est situé au 54, rue du Pont à Amqui

Si vous désirez leur faire une demande, apporter preuve de revenu mensuel et preuve de l'allocation familiale s'il y a lieu.

Pour les familles et les personnes qui vivent de la solitude

Il nous fera grandement plaisir de vous voir. Merci de l'attention que vous porterez à cette invitation.

Denise Langlois présidente Cercle des Fermières de Causapscal



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

**Afin d'offrir ses services dans toute la
MRC de la Matapédia**

**LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALLÉE DE LA
MATAPÉDIA est à la recherche des personnes dynamiques désirants
s'impliquer auprès de la population de leur municipalité.**

**Pour plus d'informations, s'il vous plaît communiquer avec
Lorraine Perreault au : 418 629-4456 poste 201**

Services à distance du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent

Services réservés [aux résidents des municipalités affiliées au Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent](#).

En étant ou en devenant membre de leur bibliothèque municipale, ils auront accès à :

1. L'emprunt de livres numériques
<https://reseaubibliobsl.pretnumerique.ca/home>
2. La version électronique de la revue Protégez-vous
<https://www.reseaubibliobsl.qc.ca/protégez-vous>
3. L'outil généalogique Mes Aïeux
<https://www.reseaubibliobsl.qc.ca/mesaieux>
4. Biblio-aidant <https://biblioaidants.ca/>

Les citoyens qui ne sont pas membres peuvent s'abonner en ligne, sur le site du Réseau BIBLIO-BSL : <https://www.reseaubibliobsl.qc.ca/abonnement-en-ligne>.

Les citoyens déjà membres de leur bibliothèque peuvent s'identifier avec leur numéro d'utilisateur et le NIP associé, qui est généralement constitué des 4 derniers chiffres du numéro d'abonné inscrit sur la carte de membre. S'ils n'ont pas accès à leur numéro, ils peuvent communiquer à l'adresse courriel crsbp@crsbp.net pour obtenir leur numéro d'abonné et leur NIP.

Pour connaître les modalités d'utilisation du prêt numérique, consulter la rubrique Aide : <https://reseaubibliobsl.pretnumerique.ca/help/guides>, et choisir l'outil qui sera utilisé et suivre les étapes.

Il est également possible de consulter la page Facebook [Réseau BIBLIO Bas-Saint-Laurent](#)

MUNICIPAL ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC INVITENT LES MATAPÉDIENS À POURSUIVRE LEURS EFFORTS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Amqui, le 16 avril 2020. Le Comité de sécurité publique de la MRC de La Matapédia, composé de représentants du milieu municipal matapédien et de

la Sûreté du Québec, félicite et invite la population matapédiennne à poursuivre ses efforts pour contrer la propagation de la COVID-19. De façon générale, la population matapédiennne respecte bien les directives mises en place afin de limiter la propagation du virus, telles les mesures de confinement et de distanciation sociale et les consignes d'hygiène. Les commerces essentiels ont aussi mis en place des mesures pour réaliser leurs activités en toute sécurité. Quant au point de contrôle routier mis en place sur la route 132 à Sainte-Florence pour limiter les déplacements entre les régions administratives, les automobilistes sont courtois et respectent les directives.

La principale problématique rencontrée par la Sûreté du Québec est l'augmentation importante du nombre d'appels aux centrales téléphoniques de la Sûreté du Québec. Plusieurs appels sur des questions hors contexte ou des situations inappropriées de dénonciation ont été recensés, tout comme ceux concernant les points de contrôle routier. On rappelle à la population de bien faire ses recherches avant de contacter un service de police ou un service d'urgence. La plupart des informations sur ces sujets et bien d'autres sont disponibles au www.quebec.ca/coronavirus.

À l'instar d'autres régions du Québec, les mesures de confinement ont entre autres pour conséquence une diminution du taux de criminalité qui se reflète également dans notre région. Le confinement peut toutefois faire ressurgir d'autres problématiques plus subtiles. Le confinement peut engendrer une certaine pression auprès des personnes plus vulnérables. On pense ici aux enfants qui peuvent être plus exposés à des actes de cybercriminalité ou de violence, aux femmes victimes de violence conjugale ou aux personnes âgées qui vivent seules. Dans un contexte de confinement, il faut redoubler de vigilance pour que la sécurité ou la santé ne soit pas compromise.

Rappelons d'ailleurs que les milieux municipaux, de la santé, de l'éducation, du communautaire et la Sûreté du Québec se concertent actuellement pour identifier des moyens de rejoindre ces clientèles vulnérables par le biais de la cellule de services de santé et communautaires essentiels mise en place à l'échelle de la MRC dès la première semaine de la crise.

« Le contexte actuel nous amène plus que jamais à être solidaires et à prendre soin de nous, de nos proches et de nos concitoyens. Il faut continuer de respecter l'ensemble des directives mises en place pour éviter la propagation du virus, c'est-à-dire rester chez soi, ne se déplacer que pour obtenir des services essentiels, se laver les mains fréquemment et respecter une distance de 2 mètres de toute personne lors de ces déplacements essentiels », rappelle M. André Fournier, président du comité de sécurité publique de la MRC de La Matapédia. Toutes les informations pertinentes concernant l'actuelle pandémie sont disponibles au www.quebec.ca/coronavirus.

Source : Joël Tremblay, secrétaire adjoint MRC de La Matapédia

Entrevue : M. André Fournier, président Comité de sécurité publique MRC

M. Steeve Lepage, responsable de poste Sûreté du Québec

Le Mot vert du mois – « La consigne et le bac bleu » - Mars 2020

Bonjour à toutes et tous,

En début d'année, le gouvernement du Québec a fait deux annonces majeures en moins de deux semaines concernant le monde du recyclage : L'élargissement de la consigne et la réforme du système de collecte sélective, soit le bac bleu.

C'est fait, le gouvernement élargira la consigne à tous les contenants de boisson prête à boire de 100 ML à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal, passant des bouteilles en verre de vin d'abord puis aux contenants multicouches de lait et de jus dans un second temps. Les industries responsables de ces contenants ont 1 an pour déposer un plan et la nouvelle consigne entrera en vigueur à l'automne 2022. Il reste de nombreuses questions : Où seront les points de dépôt et seront-ils facilement accessibles? Est-ce que le recyclage se fera à proximité dans nos régions ou dans les grands centres, ce qui augmentera le transport et les gaz à effet de serre? Est-ce que les pénalités prévues pour l'industrie en cas de non-atteinte des objectifs de récupération seront assez dissuasives pour forcer un système qui fonctionne?

Ensuite, le gouvernement a annoncé que les industries génératrices de matières recyclables seront responsables du tri et conditionnement de leurs produits dès 2022 avec une transition qui se terminera en 2025. Présentement, ce sont les municipalités qui paient pour le traitement, mais elles reçoivent une compensation qui couvre environ 90% des coûts. L'idée de cette réforme est qu'une industrie aura alors l'incitatif à mettre sur le marché un produit facile à recycler car elle sera responsable de sa finalité. Encore une fois plusieurs questions se posent : Est-ce qu'on a l'assurance qu'on gardera un tri des matières en région et que ça ne sera pas centralisé? Comment s'intégrera cette réforme avec la nouvelle modernisation de la consigne? Est-ce que l'industrie, qui refilera la facture aux consommateurs, paiera pour un double système de traitement pour les produits consignés? Est-ce que des efforts seront demandés à l'industrie pour travailler sur des solutions plus efficaces telles que la réduction à la source et la réutilisation?

Bref, de belles annonces, mais il reste encore beaucoup de détails à connaître avant d'être en mesure de dire si c'est une bonne chose pour notre région. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement

Le Mot vert du mois – « Penser global, agir local » - Avril 2020

Bonjour à toutes et tous,

La MRC de La Matapédia a donné son aval en mars à la poursuite des évaluations d'un projet d'une multiplateforme couvrant trois volets (compostage, lieu d'enfouissement technique (LET) et écocentre). Ce projet s'appuie sur les trois dimensions du développement durable (acceptabilité sociale, préservation de l'environnement et réduction des coûts) et est réalisé en partenariat entre la RITMR Matapédia-Mitis et les MRC de La Mitis et de La Matapédia. La mise en opération du projet est prévue pour 2023-2024. Mais en bout de ligne, en quoi ce projet est-il gagnant pour nous tous?

D'abord, il faut savoir que nos déchets et matières compostables sont présentement envoyés à Rivière-du-Loup. Chaque année, c'est 85 000 kilomètres supplémentaires de route que nos matières font afin d'être traitées, soit plus de 2 fois le tour de la Terre! En traitant le tout localement, on évite des tonnes de gaz à effet de serre et des milliers de dollar en transport.

Ensuite, le projet permettra de répondre à une question qu'on se fait demander depuis longtemps : Quand aurons-nous un retour de compost? La multiplateforme est issue d'un long processus d'analyse sur cette question. Présentement, les déchets et les matières compostables vont à Rivière-du-Loup et sont indissociables. Si nous n'envoyons pas notre bac brun à Rivière-du-Loup, nous ne pouvons pas envoyer nos déchets et il n'y a pas d'autre endroit à proximité qui accepterait nos déchets à bon prix. Donc en traitant localement nos déchets dans un lieu d'enfouissement technique moderne, nous pourrions traiter nos matières organiques afin d'avoir du compost.

À terme, le projet a le potentiel de faire économiser environ 500 000\$ par année pour le traitement de nos déchets et matières compostables, ce qui aurait un impact positif sur vos taxes municipales. De plus, en gérant localement, nous aurons un contrôle sur les dépenses et les variations de coûts en plus d'ouvrir la porte à de nouveaux projets de valorisation de nos matières ici dans un concept d'économie circulaire.

À noter que la localisation exacte du projet est toujours en évaluation. Nous vous tiendrons à jour pour la multiplateforme via le Mot Vert dans les prochains mois. Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles ou sur ce projet, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement

Le Mot vert du mois – « Pandémie et ménage de printemps » - Mai 2020

Bonjour à toutes et tous,

C'est le temps des ménages de printemps, des travaux à l'extérieur et du raclage de terrain. En temps normal, vous vous dirigez ensuite vers votre écocentre pour vous départir de vos matériaux de construction, vos meubles usagés, vos appareils électroniques désuets, vos peintures, huiles et batteries et vos branches, feuilles et rognures de gazon. Comme vous le savez, on est loin d'être en temps normal!

L'Écosite de La Matapédia avait dû fermer l'écocentre d'Amqui afin de répondre aux mesures exceptionnelles durant la pandémie. Par contre, depuis le 21 avril 2020, les portes sont de nouveau ouvertes aux citoyens sous certaines conditions, dont :

- Un nombre restreint de véhicules sera accepté sur le terrain en même temps afin de respecter en tout temps les mesures de distanciation sociale de 2 mètres;
- Les citoyens seront seuls responsables de la disposition des matières aux bons endroits. Un employé assurera un bon triage, mais ne pourra manipuler les matières;
- Aucune vente ou don de matières ne sera fait;
- Tout non-respect des consignes et mesures sanitaires sera pris très au sérieux et impliquera des sanctions sévères.

Afin d'assurer le bon fonctionnement, il est recommandé de trier vos matières avant de les apporter et de bien sécuriser votre chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin.

L'écocentre d'Amqui est situé au 32, rang St-Paul à Amqui. Les heures d'ouverture sont du mardi au samedi, de 9h00 à 17h00. À noter qu'au moment d'écrire ces lignes, les écocentres de Causapscal et Sayabec demeuraient fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour plus d'information sur l'Écosite de La Matapédia, visitez le www.ecositedelamatapedia.ca ou téléphonez au 418 629-4224.

À bientôt!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles

Régie intermunicipale de traitement

LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILES ET CLÔTURES À NEIGE

Soyez informés qu'à partir du 30 mai, l'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme de votre municipalité avisera les contribuables qui n'auront pas démantelé leurs abris d'hiver (la toile et la structure) et leurs clôtures à neige. Ceux qui refusent d'obtempérer seront mis à l'amende.

Voici un rappel de la réglementation relative à ces installations :

Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal sont autorisés seulement à titre de construction temporaire sur un lot sur lequel un bâtiment principal est érigé. Ils peuvent être installés durant la période allant du 1er octobre d'une année au 30 mai de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- I L'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- II Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- III L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre d'un (1) mètre de la limite de l'emprise de rue;
- IV Le terrain est occupé par un bâtiment principal;
- V L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- VI Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé.

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE RÉNOVATION

Avant d'investir du temps et de l'argent dans des travaux de rénovation, il importe de consulter le service d'urbanisme de votre municipalité afin de vous informer sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation ou non pour réaliser vos travaux.

Que ce soit pour modifier un escalier, remplacer des revêtements de plancher, des armoires de cuisine ou les appareils sanitaires de la salle de bain ou encore remplacer votre revêtement extérieur et vos fenêtres, certaines normes réglementaires à respecter peuvent s'appliquer.

Certains types de travaux nécessitent le dépôt de documents qui sont nécessaires à l'obtention de votre certificat. Lors de votre demande, assurez-vous d'avoir en main tous les documents requis afin de réduire le délai d'obtention. Le formulaire permet dans certains cas, de réduire le temps d'obtention du permis en plus d'indiquer clairement la méthode afin d'acheminer une demande complète à votre inspecteur en bâtiment et environnement.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à contacter votre inspecteur en bâtiment et environnement, c'est avec plaisir qu'ils répondront à vos questions. Les formulaires de demande sont disponibles à la Municipalité

Le Camp musical du lac Matapédia cesse ses activités

**Communiqué de presse, pour diffusion immédiate
Rimouski, le 9 mars 2020**

C'est avec émotion que les administrateurs et membres fondateurs du Camp musical du lac Matapédia ont annoncé le 20 janvier dernier à leurs proches collaborateurs, ainsi qu'aux représentants de la Municipalité de Sayabec, la fermeture définitive du camp. Cette décision survient après une longue réflexion, à l'issue de laquelle les administrateurs ont dû se rendre à l'évidence : dans le contexte financier, matériel et humain actuel, le projet n'est malheureusement plus viable.

Le Camp musical du lac Matapédia a connu au cours de ses 22 années d'existence une expansion et un développement considérables, malgré un financement insuffisant, des installations inadéquates et un criant manque d'espace. Cette croissance a été rendue possible grâce à l'acharnement et au dévouement des ressources humaines. À force de porter le projet à bout de bras, les membres de l'équipe se sont épuisés

et en raison des piètres conditions de travail, on ne parvient à trouver une relève. Le Camp musical du lac Matapédia a pourtant maintes fois revendiqué un meilleur financement public. Celui-ci n'a jamais atteint un niveau décent, malgré une hausse accordée par le Ministère de la Culture et des Communications au cours des trois dernières années. Malheureusement, c'était trop peu, trop tard.

Depuis 2009, les administrateurs et gestionnaires du Camp musical du lac Matapédia ont consacré temps et argent au développement d'un projet d'amélioration des infrastructures, qui s'éternise et tarde à obtenir l'approbation de son principal bailleur de fonds. Pendant ce temps, les

installations, mises à rudes épreuves et exploitées bien au-delà de leurs capacités depuis plusieurs années, dépérissent à vue d'oeil. La situation est dorénavant difficile à renverser et la pente, impossible à remonter. Dans ce contexte, nous jugeons qu'il est davantage raisonnable et responsable de mettre un terme aux activités. Il est à noter que selon la charte du Camp musical, une fois les actifs liquidés, les sommes restantes seront redistribuées à des organismes ayant des missions proches. De plus, toujours dans un esprit d'action responsable, les donateurs importants de la campagne de financement de 2017 pour le projet d'infrastructures, auront la possibilité, une fois les actifs liquidés de récupérer leurs dons ou de les laisser dans la cagnotte qui sera redistribuée aux organismes.

Nous quittons ce merveilleux projet, le coeur et la tête remplis de souvenirs, mais surtout, avec fierté et le sentiment du devoir accompli. Nous tenons à saluer et à remercier chaleureusement les fidèles enseignants et membres du personnel qui ont gravité autour du Camp et qui l'ont façonné à leur image, afin d'en faire le camp chaleureux et de grande qualité que l'on a connu. Nous souhaitons aussi remercier les généreux et dévoués bénévoles, ainsi que les collaborateurs du milieu, sans qui la tenue de ses 22 saisons mémorables n'aurait été possible.

Mais surtout, nous tenons à remercier les centaines de campeurs que nous avons eu l'immense bonheur de côtoyer au fil des étés et qui ont fait du Camp musical du lac Matapédia, LEUR camp. Votre fidélité et votre amour pour ce projet auront été notre fierté et notre plus grande source de motivation. Que les amitiés que vous y avez développées, mais surtout, que votre amour pour la musique, la danse ou le théâtre perdurent et continuent de vous habiter, longtemps.

Source : Steeve St-Pierre, président, 418 732-7143

Hugues Laforte-Bouchard, vice-président, 418 732-5743

LA MRC DE LA MATAPÉDIA LANCE SA TOUTE NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE RÉGIONALE

COMMUNIQUÉ, POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Sainte-Irène, le 3 mars 2020. Une année après le début de la démarche, la MRC de La Matapédia est heureuse de dévoiler sa toute nouvelle politique familiale régionale 2019-2022.

Le contenu de cette politique est entre autres issu d'une enquête réalisée en mai 2019 par le biais de 987 sondages acheminés à la MRC. Le nombre de sondage compilés représentent 3 120 personnes, soit 18% de la population matapédiennne et 12% des ménages. Le portrait statistique qui se dégage de cette vaste enquête a permis d'identifier des enjeux, des axes d'intervention, des objectifs et des actions spécifiques aux familles matapédiennes. Chacune des actions identifiées reposent sur des valeurs d'entraide, de sentiment d'appartenance et de respect.

« Le sondage a permis de mieux définir les enjeux sur lesquels les familles veulent que nous consacrons nos efforts au cours des prochaines années, lesquels devraient être concentrés sur le retour des jeunes natifs de notre belle région. Nous avons élaboré un plan d'action qui répond à ces aspirations pour une Matapédia qui priorise les familles. Cette nouvelle politique s'inscrit aussi dans notre planification de développement durable, l'Écoterritoire habité de La Matapédia, dans laquelle nous souhaitons que les familles matapédiennes puissent s'épanouir dans un milieu stimulant, attrayant, innovant et dans un environnement sain », précise M. Stéphane Pineault, coordonnateur de l'Écoterritoire habité de La Matapédia.

Une Table régionale « famille » sera mise sur pied au cours des prochaines semaines afin d'assurer la mise en oeuvre de la politique familiale régionale. Cette table, accompagnée par des ressources du service de développement de la MRC, sera composée de membres du comité consultatif ayant oeuvré au renouvellement de la démarche de même que de conseillers municipaux RQFA (responsables des questions « familles » et aînés ». Ils effectueront le suivi des actions réalisées, s'inspireront de ce qui se fait ailleurs et s'informeront en ce qui concerne les pratiques gagnantes pour les familles au coeur des municipalités.

« Nos très précieuses familles matapédiennes ont maintenant une nouvelle politique familiale régionale. Je suis très fière de voir que le milieu a su s'exprimer et que nous pourrons, au cours des prochaines années, axer nos efforts régionaux afin de répondre aux intérêts et aux besoins de nos familles », conclut Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia.

La politique familiale régionale est disponible dans la section « Documentation » du site Internet de la MRC de La Matapédia au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Source : M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint, MRC de La Matapédia

Entrevues : Mme Isabelle Pinard, conseillère en développement, promotion et attractivité MRC de La Matapédia
Mme Chantale Lavoie, préfet MRC de La Matapédia

Budget provincial 2020

Le Bas-Saint-Laurent s'attend à des investissements

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, DIFFUSION IMMÉDIATE

Bas-St-Laurent, le 2 mars 2020 – À l'approche du dépôt du 2e budget du gouvernement de la CAQ, prévu pour le 10 mars prochain, la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL) tient à rappeler les besoins de la région pour assurer son plein potentiel de développement.

« Absent du premier budget déposé par Éric Girard, Ministre des finances, le prolongement de l'autoroute 20, entre Notre-Dame-des-Neiges et Bic, doit figurer dans le prochain budget et être intégré au Plan québécois des infrastructures 2020-2030, tel que promis par le premier ministre en septembre dernier. C'est un élément crucial pour le développement de notre économie et assurer la sécurité sur notre réseau routier », souligne Michel Lagacé, président de la TREMBSL. « Nous attendons quelque chose de concret dans ce dossier depuis 2011. D'après les chiffres du ministère des Transports, ces travaux pourraient éviter jusqu'à 15 accidents par année. C'est le temps pour le gouvernement québécois de prendre action maintenant », poursuit le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup.

Autre dossier chaud, le maintien des services de traversier fiables et de qualité mobilise les élus « Notre région, tout comme le Québec, s'est bâtie à travers les liens maritimes entre les deux rives du Saint-Laurent. Qu'il s'agisse du service à Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski ou Matane, nous demandons au gouvernement du Québec de déployer une vraie stratégie pour non seulement les maintenir, mais aussi les bonifier », explique Bertin Denis, préfet de la MRC Les Basques et membre de la TREMBSL. « Dans le cas de l'Héritage 1, si le gouvernement refuse de nous appuyer, c'est comme si nous perdions une route de 40 km. Pensez-vous que le gouvernement du Québec refuserait d'intervenir si la région de Laval perdait une route de 40 km suite à une catastrophe naturelle? Nous demandons donc au gouvernement de soutenir tous les services de traversier qui sont essentiels au développement du Bas-Saint-Laurent », rappelle M. Denis.

Les élus sont également préoccupés par les besoins de main-d'œuvre sur le territoire. « Nous demandons à Québec de bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs expérimentés. Des mesures supplémentaires pour soutenir l'intégration des immigrants en région sont aussi attendues afin d'augmenter le bassin de travailleurs disponibles pour nos entreprises en plein développement », déclare le maire de Matane, Jérôme Landry.

Le Bas-Saint-Laurent vit également des défis importants en matière de construction de logements sociaux et pour les personnes handicapées. « Nous

sollicitons un meilleur soutien financier pour déployer des projets dans nos communautés. Nous voyons des parents de personnes handicapées atteindre un âge vénérable et ayant toujours leurs enfants à la maison. Qui prendra soin de ces personnes? Dans certains cas, on demande aux municipalités des crédits de taxe à 100 % sur 35 ans, pour financer les projets. Il faut une approche concertée avec Québec pour relever ce défi », témoigne Pierre D'Amours, vice-président de la TREMBSL et maire d'Amqui.

« Le prochain budget doit témoigner de la volonté du gouvernement québécois de répondre aux besoins des régions. Ce gouvernement doit poursuivre ses efforts, en concertation avec le milieu et en respectant sa capacité d'investir, pour étendre l'accès à l'Internet haute vitesse et les services de téléphonie cellulaire à l'ensemble des communautés rurales le plus rapidement possible. Il s'est notamment engagé à décentraliser les lieux de décision, en affectant une plus grande partie de la fonction publique dans les régions. Nous sommes toujours en attente de propositions concrètes à cet égard. », souligne le président de la TREMBSL, Michel Lagacé. « Dans tous ces dossiers, les élus municipaux offrent leur collaboration au gouvernement pour assurer le développement optimal du Bas-Saint-Laurent, dans un Québec fier et prospère de l'ensemble de ses régions », conclut-il.

La Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de faire la promotion des priorités régionales auprès d'eux.

Source : Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent
Pour informations : Michel Lagacé

TROUSSE D'URGENCE DE BASE 72 heures

Dans un sac à dos, un bac ou un grand sac en toile, mettez les articles suivants : Cette liste de la trousse d'urgence de base est tirée intégralement du site : www.securitepublique.gouv.qc.ca

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours ;
- Nourriture non périssable — provision pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles — piles de rechange ;

- Lampe de poche — piles de rechange ;
- Trousse de premiers soins — bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques ;
- Articles pour l'hygiène — brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique, sacs à ordures de plastique ;
- Couvertures ;
- Argent comptant et monnaie ;
- Jeu de clés pour la voiture et la maison ;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes ;
- Chandelles ;
- Briquet et/ou allumettes ;
- Couteau de poche multifonctionnel ;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé ;
- Papiers personnels importants — Photocopies : pièces d'identité, polices d'assurance, ordonnances pour les médicaments et les lunettes, plan de sécurité et la liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Pensez aussi à inclure les articles pour

- **Votre famille : médicaments, équipement médical, nourriture spéciale ;**
- **Bébés : lait maternisé, couches jetables, biberons ;**
- **Animaux domestiques : nourriture, médicaments, accessoires ;**

LE COIN DÉTENTE

Mots cachés

Cabane à sucre



P Y C E É D H Z N U V A O E R A L
L J A X R T E I E Y I A Y A F M U
O W B R A T I U I Q X K U J C M Y
F E A S B E X R G G L K Q W O M W
P K N Z L E G N E U Y D R H Z W U
S R E J E E A Y T X R U R I G M A
C E I X U B E É R A B L I É R E A
O A A N M N H J N M A Z T I B D U
H S N U T C O Q X Q Y P O N W M O
C È X N Y E L Q K Y T V F U I W M
O V Z Z E J M Y Z L I O S S I N E
E E E J Q I N P D E L N N L H Y M
Q A F A A X S C S V T Y D K E X M
N M U Y M M G D S E H E E K U S C
S U C R E O B F N S D I F M O D A
S I R O P G E O L F K O D R F U X
B E U R R E V G N I N J U V H B U

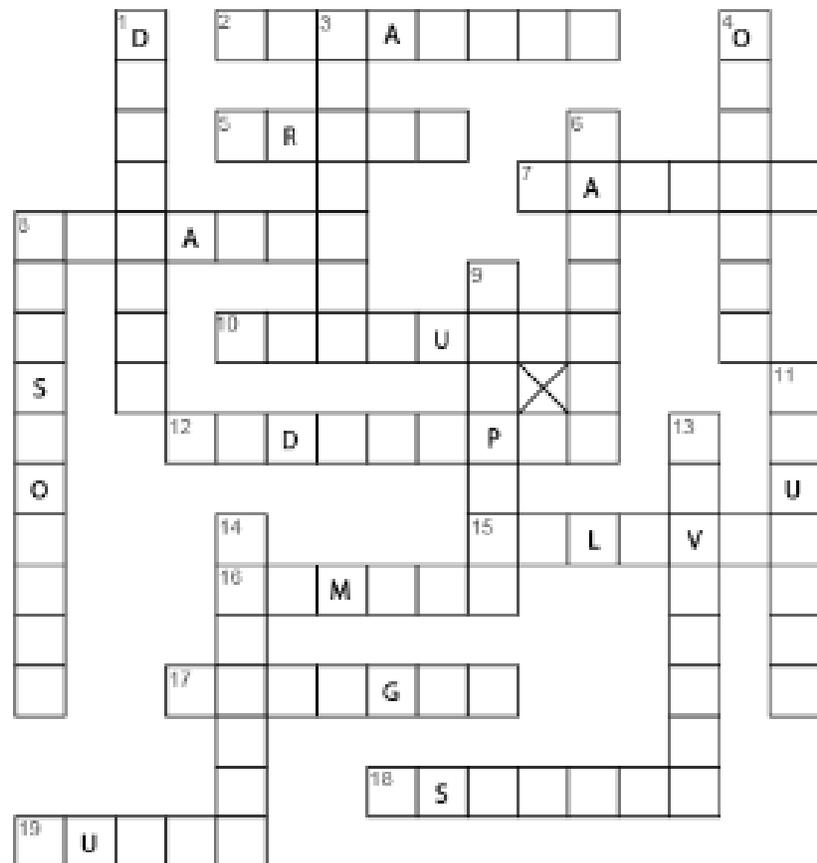
cabane
tire
canne
eau
sève

printemps
seau
sucre
sirop
érable

jambon
érable
neige
beurre

Mots croisés faciles - les verbes (2)

Verbes (2)

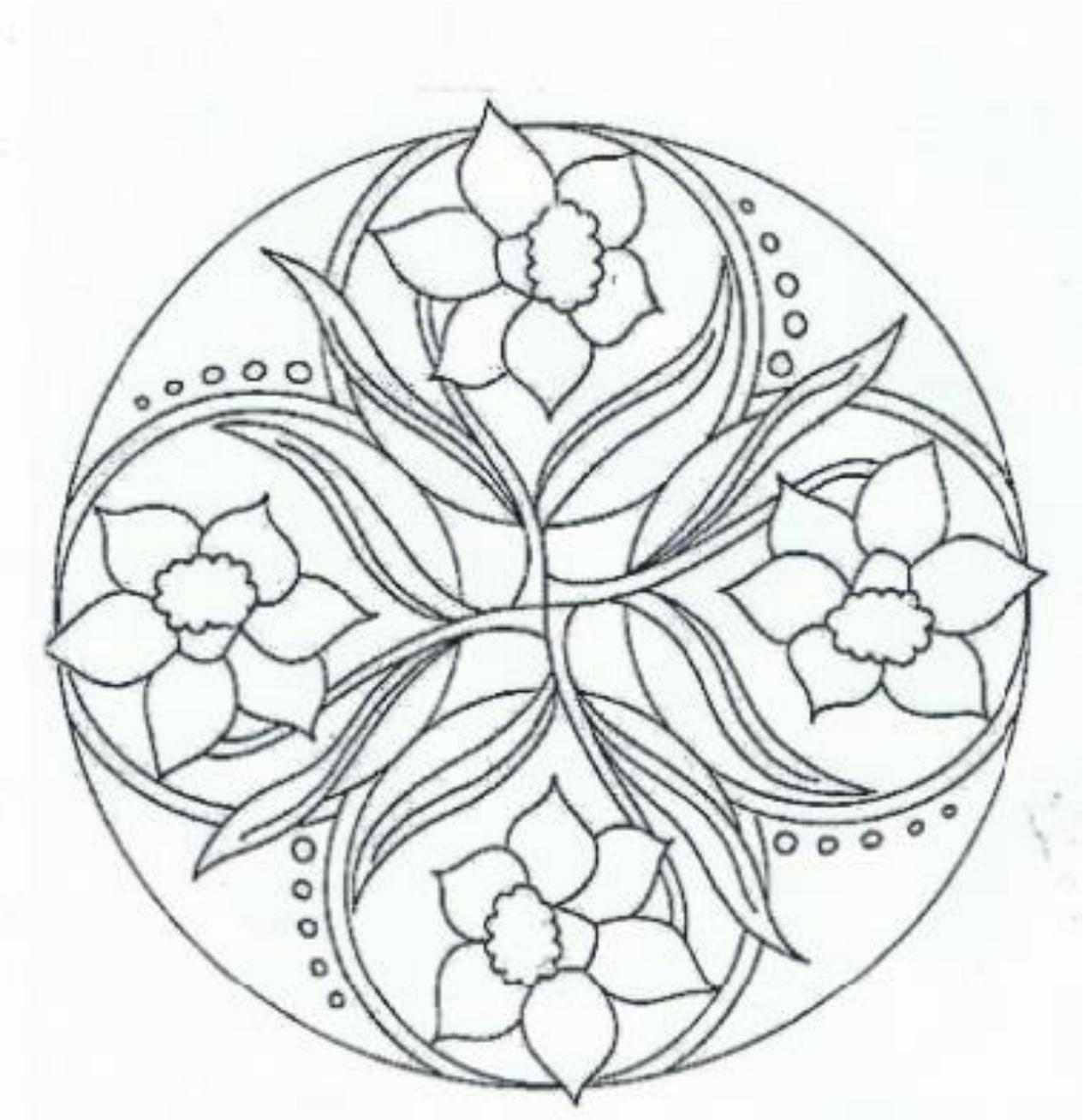


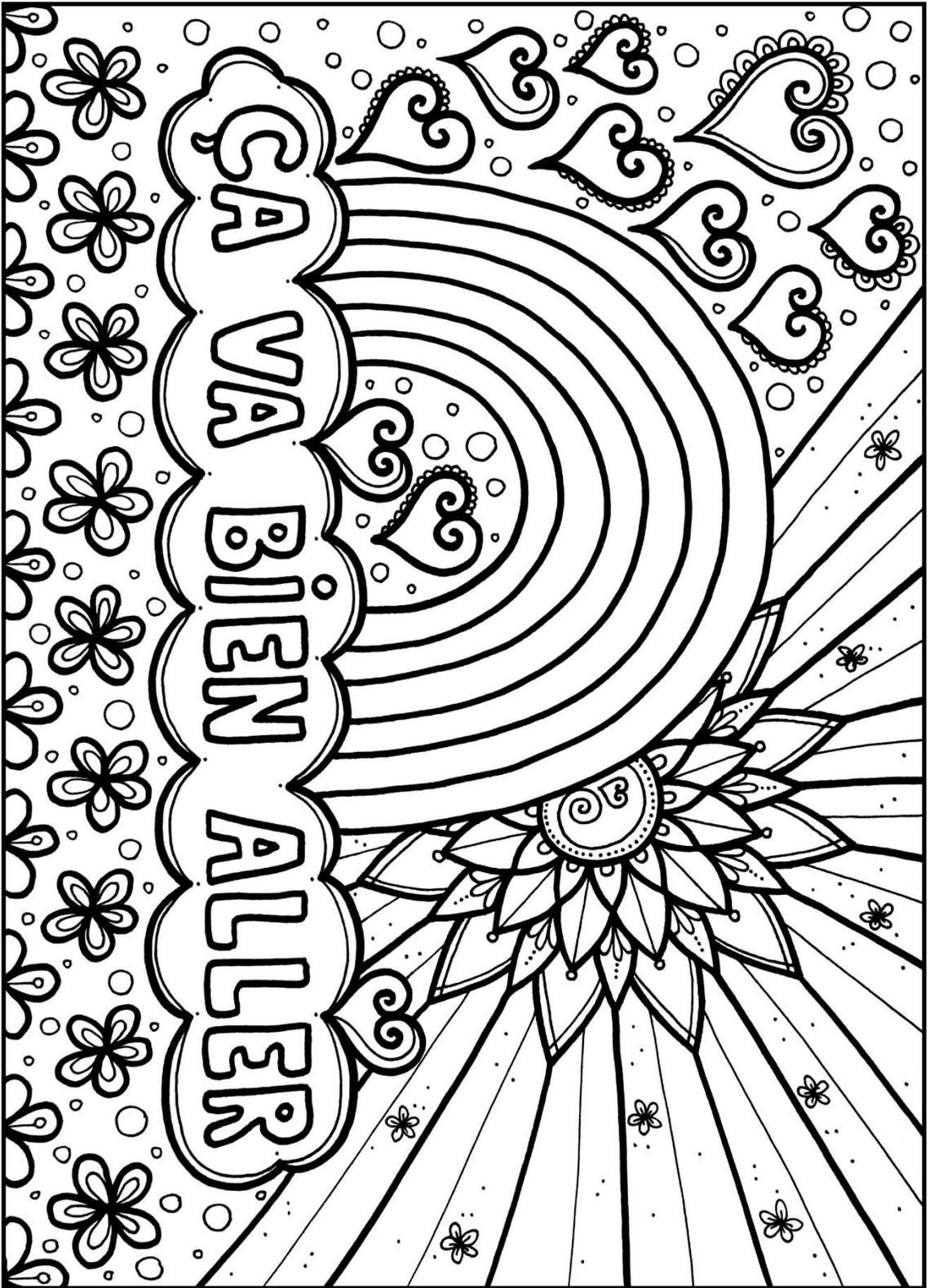
HORIZONTAL

- 2) Prendre par terre.
- 5) Rendre plus beau, décorer.
- 7) Briser.
- 8) Faire peur à quelqu'un pour l'obliger à faire quelque chose.
- 10) Parler à voix basse.
- 12) Emmener quelqu'un de force.
- 15) Ôter.
- 16) Bouger.
- 17) Aller vers, se ...
- 18) Attirer l'air avec sa bouche.
- 19) Sanctionner.

VERTICAL

- 1) Interroger.
- 3) Faire voir.
- 4) Réussir à avoir.
- 6) Perdre du poids.
- 8) Récolter des céréales.
- 9) Donner un coup.
- 11) Donner à manger.
- 13) Voyager sur l'eau.
- 14) Parvenir dans un lieu.





© Tous droits réservés - Joëlle Mercier

Dessin # 6681

www.creationsjoellemercier.com